



Changement de statut salarié vers étudiant

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis d'origine étrangère, venue en France en 2005 pour poursuivre mes études. En 2008, j'obtiens mon diplôme d'ingénieur d'une école généraliste. Suite à une offre de CDI, j'ai effectué mon changement de statut vers Salarié.

Décembre 2008, mon employeur annule mon embauche et je me retrouve sans emploi pendant les deux années qui suivent en pleine crise économique.

Je souhaite maintenant reprendre mes études en Master 2 pour me spécialiser dans l'informatique décisionnelle et en même me remettre à jour pour avoir plus de chance de retrouver un emploi.

Cette situation étant très particulière, est-il possible (selon la loi) que je redevienne à nouveau étudiante et pourriez vous dans ce cas me donner des consignes pour écrire une lettre de recours efficace au préfet ?

Je suis dans l'urgence de renouveler mon titre de séjour qui expire dans deux semaines et j'apprécierai une réponse rapide de votre part.

Respectueusement,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement la situation mais malheureusement il est plus que difficile de faire un retour en arrière.

Bien qu'il soit difficile de trouver un emploi n'avez vous aucune perspective d'embauche?

En outre la demande de titre de séjour se fait en principe depuis votre pays d'origine.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Je dois faire ma demande de renouvellement de titre de séjour en France et non au pays d'origine, puisque je réside ici de façon régulière depuis des années.

Pour répondre à votre question, non je n'ai pas encore reçu d'offres d'embauche surtout que je suis moins en recherche active depuis le démarrage des cours à l'université.

Ma question était, est ce qu'il y a un article de loi qui interdit ce genre de changement de statut ?

Si oui, selon vous sur quoi je dois axer ma lettre au préfet ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Ma question était, est ce qu'il y a un article de loi qui interdit ce genre de changement de statut ?

Ce n'est pas à proprement parlé la loi mais plutôt les décisions administratives qui ne permettent pas de repasser du statut salarié au statut étudiant car les préfectures estiment généralement que la demande d'autorisation de travail démontre bien que l'intéressé a terminé ses études.

Si oui, selon vous sur quoi je dois axer ma lettre au préfet ?

Dans un premier temps vous devez faire une demande de changement de statut appuyé par votre inscription administrative auprès de la Fac et ce n'est qu'en cas de refus et lors de la rédaction de votre recours que vous pourrez expliciter les raisons de votre nouvelle demande de changement en expliquant que cette formation supplémentaires à pour but d'enrichir votre CV et de vous permettre de trouver un nouvel emploi.

Cordialement

Par Kory

Bonjour,

Avez-vous trouvé une solution à votre problème svp?

je suis dans la même situation et votre retour m'aidera énormément.

Merci.